



## COMMISSION SPORTIVE

<b>Réunion du :</b>	<b>13.11.2024</b>
<b>A :</b>	<b>17h30</b>
<b>Fin :</b>	<b>18H30</b>
<b>Présidence :</b>	Mme Clémentine CHARRAUD
<b>Présents :</b>	Mme DAMOURETTE Marjorie, MM Patrick AUBARD , Bruno CAETANO, Joël LORY, Julien ORINE, Christophe PASQUET, Thomas SORRENTINO

### AVIS AUX CLUBS

#### **Article 9 alinéa 4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :**

Jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 Janvier, l'horaire par défaut des rencontres « Senior» (M et F) est fixé à 15 heures

Du 15 Novembre au 15 Janvier, l'horaire par défaut des rencontres programmées sur des terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis est fixé à :

. 14h30 pour les rencontres des Championnats « Seniors » (M et F)

. 14h00 pour les rencontres de Coupes « Seniors » (M et F)

Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Sportive concernée :

. jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier : la première rencontre débute à 13h00 (ou à 12h30 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 15h00.

. du 15 novembre au 15 janvier : la première rencontre débute à 12h30 (ou à 12h00 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 14h30.

### ETUDE DES DOSSIERS

#### **Match arrêté**

#### **Match n° 28567968 – EGC Touvent Cx 2 / AS Coings Céré 1 du 10/11/2024 en D3 A :**

Match arrêté à la 70<sup>ème</sup> minute de jeu

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Après avoir pris connaissance des différents rapports

Homologation réservée

Transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

## RECLAMATION

### Match n° 29878011 – AS Jeu les Bois 1 / E. Montgivray-St Aout du 09/11/2024 – Challenge R. CAUTINAT :

La Commission,

Vu, les pièces versées au dossier (arbitre de la rencontre, Président Montgivray, Président de Jeu les Bois)

Homologation réservée et suite aux différents rapports reçus,

Décide de convoquer les personnes suivantes **le Mercredi 27 novembre à 18h30 au District :**

(les 2 capitaines, les présidents, les 3 arbitres ainsi que les 2 responsables d'équipes)

## FORFAITS

### a) Dans les délais

#### Match n° 29169791 – ES Vineuil Brion 2 / US Argy 1 du 10.11.2024 – D4 B

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de ES Vineuil Brion adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 07/11/2024 à 11h42 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à ES Vineuil Brion 2 (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à US Argy (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

**ES Vineuil Brion doit :**

- Amende pour forfait = 75 euros

### b) Hors délais

#### Match 29878010 – US Villedieu 1 / US Le Blanc 1 du 10/11/2024 – Challenge R. CAUTINAT :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en premier ressort,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de US Le Blanc adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 08/11/2024 à 21h59 déclarant le forfait de son équipe,

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à US Le BLanc (0 but ) pour en reporter le bénéfice à US Villedieu (3 buts) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

L'US Villedieu est qualifié pour le prochain tour du Challenge R. CAUTINAT

**US Le Blanc doit :**

- Amende pour forfait = 50 euros
- Indemnités manque à gagner = 30 euros

**Match n° 29744720 – La Berri Cx U12 / USAP U12 du 9.11.2024 – U12 :**

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en premier ressort,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de l'USAP adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 9/11/2024 à 8h44 déclarant le forfait de son équipe,

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à USAP (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à La Berri U12 (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

**USAP doit :**

- Amende pour forfait = 33 euros

### **c) Sur place**

**Match 29746995 – E. Arpheuilles Clion 2 / E. Assgt-Epcc-Fcl 2 U13 N3 Poule A :**

***Match non joué***

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

. considérant le rapport de l'arbitre mentionnant l'absence du club de E.ASSGT-EPCC-FCL., 15 minutes après l'heure prévue du coup d'envoi, conformément à l'article 24.6 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à E.ASSGT-EPCC-FCL 2(0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à E.Arpheuilles CLion 2. (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

**E. Assgt-Epcc-Fcl soit :**

- Amende pour forfait = 33 euros

## COUPES

Le tirage de la coupe de l'Indre aura lieu le Mercredi 20 novembre à 19h au Magasin Intersport Cap Sud.

Le tirage sera effectué par 2 joueurs de la Berrichonne Football.

Les matchs se dérouleront le 1<sup>er</sup> décembre sauf pour l'équipe qui sera opposée au vainqueur **du match La Chatre/ St Gaultier qui joueront le 22/12/2024.**

**N.B. : lors du prochain tour de coupe de l'Indre, les équipes encore en lice en Coupe du Centre se verront contraintes d'aligner une deuxième équipe à la date prévue lors du tirage en application de l'article 4 du règlement des coupes du district de l'Indre de football.**

### Coupe de l'Indre Seniors

#### 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de l'Indre Seniors :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29973816	Ardentes As	U.S. St Maur	17/11/2024	14H
29973818	Maron As	Fc Valp 36	17/11/2024	14H
29973822	Niherne As	Lm36	17/11/2024	14H
29973815	Nohant Vic	Villedieu Us	17/11/2024	14H
29973814	Cf Concremiers	Ecueille Ss	17/11/2024	14H
29973819	Bvn	Fc S.S.R.P	17/11/2024	14H
29973833	Arph/Clion E.	A.S.V.	17/11/2024	14H
29973828	Touvent Chat.	Parnac V.A Ac	17/11/2024	14H
29973832	Sazeray Vigou	Villers Ac	17/11/2024	14H
29973942	Veuil Ec	Belabre Ss	17/11/2024	14H
29973812	Ecl St Christophe	Pont Chretien	17/11/2024	14H
29973823	F.C.M.O.	Cx Etoile	17/11/2024	14H
29973826	F.C. Luant	Neuvy Pail As	17/11/2024	14H
29973820	Fccb	St Lactencin	17/11/2024	14H
29973827	Ent.Patriotesassierg	Vouillon Us	17/11/2024	14H
29973921	Vicq Nahon Lv	A.S.C. Chabris	17/11/2024	14H
29973825	O.C. Chateauroux	Fcbl	17/11/2024	14H
29973824	S.C. Tendu	Coings Cere As	17/11/2024	14H
29973829	U.S. Aigurande	Issoudun Sa	17/11/2024	14H
29973821	Azay Ferron	Etrechet Es	17/11/2024	14H

29973831	Us La Chatre	St Gau-Thenay	<b>01/12/2024</b>	14H
29973817	Montierchaume	Poulaines Es	17/11/2024	14H
29973830	Us 2r	Ent.S. Vineuil Brion	17/11/2024	14H

**Exempts** : ACS Buzançais, FC Diors, FC Déols, US Le Poinçonnet, SC Vatan, US Le Blanc, US Montgivray, US Reully, USAP.

### Coupe Henri LEGROS

#### Clubs engagés :

US Aigurande, La Patriote Ambrault, AS Adentes, US Argy, US Azay le Ferron, SS Bélâbre, US Bouges, AS Brion, AS Ceaulmont, AS Chabris, FC Bas Berry, FC Etoile Cx, EGC Touvent Cx, FC Fontchoir Cx, ECL St Christophe Cx, La Mifa 36, Olympique Cx, E. Arpeuilles Clion, SS Cluis, AS Coings Céré, FC Concremiers, US2R, SS Ecueillé, ES Etrechet, FCCB, AS Ingrandes, SA Issoudun, AS Jeu les Bois, US La Châtre, FCBL, E. Pont Chrétien, FC Levroux, FC Luant, AS Maron, FC2MT, US Montierchaume, FCSSRP, AS Neuvy Pailloux, BVN, AS Niherne, AAE Nohant Vic, FC Obterre, E. Palluau, AC Parnac Val d'Abloux, ES Poulaines, JLVC Pouligny St Pierre, JS Pruniers, ES Sazeray Vigoulant, SC Segry, AC Saint Aout, FCMO, FC2S, AS St Gaultier Thenay, AS St Lactencin, US St Maur, A St Valentin, FC Tendu, FC Tournon St Martin, AS Varennes, US Gatines, FC Valp 36, USB Vendoeuvres, EC Veuil, La Vicquoise, US Villedieu, US Villegouin, AC Villers, ES Vineuil Brion, US Vouillon.

**Le tirage aura lieu le mercredi 18 décembre à 18h30 au district.**

**Les matchs se joueront le week-end du 19 janvier 2024**

### Coupe Pierre ROUX U18

#### **1<sup>er</sup> tour de la Coupe Pierre ROUX :**

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29821541	Touvent Chat.	Sp.C. Vatan	16/11/2024	15H30
29821542	E.Usap-Amsgt	Fc Deols	16/11/2024	<b>15H00</b>
29821540	Ent. Berry Sud	U.S. St Maur	<b>25/01/2025</b>	15H30
29821539	Poinçonnet Us	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	16/11/2024	15H30
29821543	Ent. Montgivray/Arde	Cx Etoile	<b>07/12/2024</b>	15H30

### Coupe Alain LABRUNE U17

#### **1<sup>er</sup> tour de la Coupe Alain LABRUNE :**

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29821550	Ent. Etrechet Diors	Touvent Chat.	16/11/2024	16H00
29821558	F.C. Levroux	Chateauroux	<b>07/12/2024</b>	15H30
29821555	Fc Etoile Cx	Fc Deols	16/11/2024	<b>18H00</b>
29821556	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	U.S. Reully	16/11/2024	15H30
29821554	Foot. Sud Bouzanne	St Benoit Marche Oc	16/11/2024	15H30
29821552	Issoudun Sa	U.S. St Maur	16/11/2024	15H30
29821551	Ent. Gatines	E.Usap.Amsgt	16/11/2024	15H00
29821557	Ent. Berry Sud 1	Group. Val De L'Indr	16/11/2024	15H30
29821553	Poinçonnet Us	U.S. Le Blanc	<b>07/12/2024</b>	15H30

### Coupe Maurice HERVAULT U15

Le tirage du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Maurice HERVAULT U15 effectué par Thomas Sorrentino donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Samedi 16 Novembre 2024 à 15 H 00** sur le terrain du club premier nommé :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29975190	Fc Deols	Touvent Chat.	16/11/2024	15H
29975191	Diors Fc	Us Reuilly	16/11/2024	<b>14H</b>
29975192	Sp.C. Vatan	Chateauroux	16/11/2024	15H

**Exempts** : Berry Sud, FCMO, FC Levroux, US Le Poinçonnet, US St Maur

### Coupe de District U15

Tirage du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de District U15 effectué par Thomas Sorrentino donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Samedi 16 Novembre 2024 à 15 h00** sur le terrain du club premier nommé :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29975218	Alliance C.S. Buzanc	Fc Valp 36	16/11/2024	15H
29975220	Ent. Assgt Epcc Usap	Ent.Chabris/Poulaine	16/11/2024	15H
29975217	Fc Etoile Cx	Ent. Montgivray/Arde	16/11/2024	15H
29975216	Foot. Sud Bouzanne	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	16/11/2024	15H
29975219	Ent. Gatines / Vicq	U.S. Le Blanc	16/11/2024	15H

**Exempt** : E. Arpheuilles clion-Vendoeuvres

### Coupe de l'Indre Féminines

#### **HOMOLOGATION du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de l'Indre Féminines**

Sont qualifiés pour le prochain tour : SS Bélâbre, SS Cluis, US Villedieu

#### **1<sup>er</sup> tour de la Coupe de l'Indre féminines effectué :**

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29877977	St Gau-Thenay	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	<b>08/12/2024</b>	10H
29877975	F.C. Luant	Alliance C.S. Buzanc	<b>24/11/2024</b>	<b>10H</b>

**Exempts** : FC Bas Berry, Berrichonne Cx, EGC Touvent Cx

### Challenge Raymond CAUTINAT

#### **HOMOLOGATION du 1<sup>er</sup> tour du Challenge Raymond CAUTINAT**

**Sont qualifiés pour le prochain tour :** AS Jeu les Bois ou E. Montgivray-St Aout, E. Arpheilles Clion, ES Poulaines, FC Obterre, USAP, US Villedieu, BVN

**1<sup>er</sup> tour du Challenge Raymond CAUTINAT :**

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29878006	U.S. St Maur	Niherne As	08/12/2024	10H

**FMI**

Nous vous adressons ci-joint les avertissements et retards du 09-10/11/2024

**ANNULATION FMI non faite non justifiée 1er avertissement**

U13 Niveau 3 Ph1 Poule B

ETOILE (Match ETOILE 2 / LE POINCONNET 3

Voir PV Commission Sportive du 07/11/2024

**FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 15 €**

U13 Niveau 2 Ph1 Poule C

FOOT SUD BOUZANNE (Match FOOT SUD BOUZANNE / BERRY SUD )

U13 Niveau 3 Ph1 Poule A

E.ARPHEUILLES (Match E.ARPHEUILLES 2 / ST GAULTIER 2 )

U15 Départemental 1 Ph1

TOUVENT (Match TOUVENT / MONTGIVRAY )

U15 Départemental 3 Ph1

LE BLANC (Match LE BLANC 2 / E.VILLERS 2 )

U17 Départemental 1 Ph1

REUILLY (Match REUILLY / USAP )

**CHALLENGE CAUTINAT**

VILLEDIEU (Match VILLEDIEU / LE BLANC )

Départemental 2 poule B

MONTGIVRAY (Match MONTGIVRAY 2 / AIGURANDE 2 )

**RETARD de transmission, amende 35 €**

Départemental 2 poule B

SSRP (Match SSRP / FCMMT ) Transmission le 11/11/2024 à 09h46 au lieu du 10/11/2024 à 24h00

-

**RAPPEL: EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI**

**RAPPEL: UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI**

**IL EST IMPERATIF DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)**

**RAPPEL: EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER.**

**INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB (Nouveau)**

*L'équipe recevante est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données.*

*L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.*

*Préparation des équipes : l'équipe recevante et l'équipe visiteuse*

*Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer*

*les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :*

- *Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,*
- *Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.*

*Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante  
Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.*

*Ces actions doivent être réalisées :*

- *Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,*
- *Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.*

*Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse,*

*il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.*

## TRESORERIE

**. Remboursement frais arbitrage aux clubs de D3 soit 37 € :**

Date	Division	N° Match	Equipes	
10/11/24	D3 A	28567968	EGC TOUVENT CX 2	AS COINGS CERE 1
10/11/24	D3 A	28567969	AC ST AOUT 1	FC VALP 36 2
10/11/24	D3 A	28567970	FC LUANT 1	A ST VALENTIN 2
10/11/24	D3 A	28567971	FC DEOLS 3	ES ETRECHET 1
10/11/24	D3 B	28568101	AC VILLERS 2	ETOILE CX 2
10/11/24	D3 B	2856812	E. AMBRAULT-SASSIERTES 1	BVN 2
10/11/24	D3 B	28568103	SC SEGRY 1	AAE NOHANT VIC
10/11/24	D3 B	28568105	ES SAZERAY VIGOULANT 1	SS CLUIS 1
10/11/24	D3 C	28568369	FC2MT 2	FCMO 2
10/11/24	D3 D	28568496	US GATINES 2	US VILLEDIEU 2
10/11/24	D3 D	28568498	SS ECUEILLE 2	ES VINEUIL BRION 1

**. Amende de 60 € pour modification de match hors délais :**

E. Villers-Déols (U15 D3 du 09.11.2024 contre US Le Blanc 2 – demande de report le 8.11.2024 à 19 h 38).

## COURRIERS

. **FC Céphons Bois d'Hault** : match Coupe de l'Indre FCCB / St Lactencin se jouera sur le terrain de Francillon le 17/11/2024.

. **E. Arpeuilles** : match Coupe de l'Indre E. Arpeuilles / AS Varennes se jouera sur le terrain de Clion le 17/11/2024.

. **SC Vatan** : pris connaissance des changements terrains pour les équipes réserves :

- D2 jouera sur le terrain n° 1
- D4 jouera sur le terrain n° 2 (stabilisé)

. **FC Levroux** : Score corrigé en U11 N3

. **Mairie de Chtx** : O.Châteauroux jouera sur le terrain du Rotissant pour le match de coupe de l'indre du 17/11/2024

. **Rapport du délégué** de la rencontre Oc Chtx / FC2S : Pris connaissance

Vu et pris connaissance du PV de la Commission Régionale Sportive et des calendriers du 06/11/2024.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football ([secretariat@indre.fff.fr](mailto:secretariat@indre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la C.S.

C. CHARRAUD

